



du 12 au 18 mars 2007 n°162

## Sommaire

**Edito:** Airbus, Alcatel-Lucent : les mobilisations se font européennes • Alcatel-Lucent : la Tribune publie le détail des suppressions de postes en France • Journalistes : 30% songent à quitter le métier avant la fin de leur carrière • Chômage : une note anonyme situe le taux 2006 plus près de 9,4% que de 8,6% • GDF : la CGT écrit à Thierry Breton pour réclamer une baisse des tarifs • Code du travail : toilette contesté, mais adopté en conseil des ministres • France Télécom : la CGT pour «d'autres choix de gestion» • Finistère : attributions de bourses suspendues faute de crédits • Cadres : les inégalités hommes-femmes mesurées par la DARES • Responsabilité sociale des cadres : testez vos connaissances ! •

## Edito Airbus, Alcatel-Lucent : les mobilisations se font européennes

La conjonction les 15 et 16 mars des mobilisations européennes pour la défense de l'emploi chez Alcatel-Lucent et chez Airbus sera la donnée sociale forte de la semaine qui s'ouvre. En effet, cela n'arrive pas si souvent et cela doit être souligné. Syndicats et salariés de différents pays européens font converger dans ces deux dossiers leurs mobilisations pour défendre des intérêts communs. Et contrairement aux politiques qui négocient le partage des licenciements, les salariés se mobilisent contre d'immenses gâchis humains, contre des plans qui amputent les capacités industrielles, de recherche et développement, de réponse aux besoins. Chez EADS, la crise est d'abord de nature financière. Le problème posé est celui du financement des investissements de moyen et long termes. Mais aussi de la transformation de l'avionneur européen en simple concepteur donneur d'ordre et assembleur. La casse de l'emploi chez Airbus percuta toute l'industrie aéronautique nationale et européenne qui est devenue pour l'essentiel ultra-dépendante vis-à-vis d'Airbus. C'est l'une des raisons pour lesquelles la CGT a proposé d'élargir la mobilisation à l'ensemble de ce secteur, fortement impacté par le plan Power 8 d'une part, mais aussi plus généralement par les restructurations de cette filière. Pour les sous-traitants, dont certains dépendent à 80% d'Airbus, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'emplois qui sont en jeu. Lorsque la direction d'Airbus s'engage à ce qu'il n'y ait pas de licenciements secs, à aucun moment elle n'évoque ces entreprises sous-traitantes. Pour la CGT, les

syndicats français et leurs homologues étrangers ne peuvent être en concurrence. Quels que soient leurs pays, le sort des salariés d'Airbus est étroitement lié, car cette industrie, comme d'autres est entrée dans une phase de rationalisation et d'externalisation. Comme dans l'automobile, la prochaine étape risque d'être la délocalisation vers des pays de la zone dollar. Dans une déclaration, la fédération CGT des travailleurs de la métallurgie assure que « les salariés ne demandent pas un partage équitable des sacrifices entre les pays européens, mais bien d'extraire EADS de cette logique financière qui pille le fruit du travail, fragilise l'industrie. Ils exigent la poursuite de l'histoire aéronautique et spatiale par une vraie ambition industrielle de développement en emplois, en innovations technologiques et en terme social ». Cela passe, pour la CGT par « une recapitalisation publique de EADS, associée à une vraie politique de développement industriel, seule voie efficace et durable. [...] Ces revendications rejoignent celles exprimées également en Allemagne et dans toute l'Europe autour d'une plate-forme commune que la CGT entend porter le vendredi 16 mars lors de la journée d'action et de mobilisation européenne dans EADS et l'ensemble des sous-traitants, pour s'opposer au plan de restructuration Power 8 affectant toute la filière ».



## Alcatel-Lucent : la Tribune publie le détail des suppressions de postes en France

Les syndicats d'Alcatel-Lucent ont décidé d'organiser une manifestation européenne à Paris le 15 mars pour protester contre ce plan de restructuration, qui sera réexaminé le lendemain en comité de groupe européen. C'est la branche Convergence (équipements et logiciels réseaux) qui paiera le plus lourd tribut dans le cadre du plan de restructuration d'Alcatel-Lucent qui prévoit près de 1.500 suppressions de postes en France. Selon un article du quotidien économique La Tribune de mercredi

7 mars, cette activité sera touchée par une réduction de 25% des effectifs, soit une suppression de 500 postes, dont 350 en Bretagne et 150 en région parisienne. La division Wireless, la plus importante du groupe en France avec 2.250 personnes sera réduite de 11%, essentiellement dans la 3G. Les effectifs de la division fixe (407 personnes) baissera 10%, tandis que la partie service (1.500 personnes) sera réduite de 12%.

## Médecins généralistes : pas d'accord sur une hausse tarifaire

L'assurance maladie (Uncam) et les trois syndicats médicaux (CSMF, SML et Alliance) ne sont pas parvenus à s'entendre, jeudi 8 mars au terme de sept heures de négociation, sur une hausse du tarif de la consultation des médecins généralistes. Les praticiens réclament une hausse de 2 euros dès cette année, soit un tarif porté de 21 à 23 euros. Ils justifient leur revendication par le passage en 2007 de la médecine générale au statut de spécialité médicale à part entière, qui doit entraî-

ner, selon eux, un alignement des tarifs des généralistes sur celui des spécialistes, soit 23 euros. « La discussion a échoué sur le calendrier de la hausse à 23 euros, dont le principe est accepté par l'assurance maladie », a expliqué à la presse le directeur de l'Uncam, Frédéric van Roekeghem.



## Journalistes : 30% songent à quitter le métier avant la fin de leur carrière

A l'occasion des assises du journalisme, la publication d'un baromètre CSA avance qu'une nette majorité de journalistes (63%) jugent que leur métier a évolué négativement au cours des dernières années et qu'un tiers songent à le quitter avant la fin de leur carrière. Parmi les faits portant le plus atteinte à la qualité de leur travail, 44% citent l'insuffisance des moyens matériels et humains, 40% le manque de temps, 38% le conformisme des rédactions et 38% la pression économique. Une ma-

ajorité voit plutôt une menace dans la concentration des médias (90%), dans les outils de mesure d'audience (52%) et dans la multiplication des appareils permettant à tous les citoyens de réaliser des photos et des vidéos (45%). En revanche, 62% pensent que le journalisme multimédia est une chance. Parmi les mesures les plus urgentes pour défendre le journalisme, 58% citent la protection des sources, 57% les mesures anti-concentration et 41% la mise en place d'une formation permanente.

## Chômage : une note anonyme situe le taux 2006 plus près de 9,4% que de 8,6%

Une note de 15 pages, anonyme, mais provenant d'une source jugée très proche du dossier, a été révélée par Le Monde et transmise à l'AFP par le collectif « Les autres chiffres du chômage » (ACDC). Elle affirme qu'une «révision du taux de chômage à la hausse de l'ordre de 0,8 point, soit 200.000 à 300.000 demandeurs d'emploi en plus, ne serait pas surprenante». Les auteurs de la note justifient leur estimation par le fait qu'«à partir de juin 2005, les innovations se sont multipliées dans la façon de gérer les chômeurs, pour bousculer les demandeurs d'emploi hors des catégories phares utilisées pour les statistiques officielles». Ils citent les licenciés économiques qui signent des conventions de reclassement personnalisé (CRP), des contrats de transition professionnelle (CTP) ou ceux exerçant «des petits boulots d'attente aidés par l'Etat». Parallèlement,

«le risque de radiation administrative a augmenté de 20% depuis le début de l'année», «soit environ 6.000 radiations supplémentaires chaque mois» (catégorie 1), affirme la note.

«Une telle révision reviendrait à diviser par deux la baisse du chômage estimée depuis mi 2005», ajoutent-ils. «C'est dire s'il est important que le juge de paix», en l'occurrence l'Insee, «remplisse sa fonction» en publiant «les résultats de l'enquête Emploi 2006», poursuit la note. L'institut a annoncé le 16 janvier, en raisons d'incertitudes techniques, le report à l'automne de cette enquête qui donne chaque année en mars les statistiques du chômage dans leur version révisée.



## GDF : la CGT écrit à Thierry Breton pour réclamer une baisse des tarifs

La fédération CGT mines-énergie a écrit au ministre des Finances et de l'Industrie, Thierry Breton, pour réclamer une baisse de 10% des prix du gaz. Rappelant que «pour tenir compte de la baisse du prix du pétrole, des entreprises comme Air France ou la régie Gaz de Bordeaux ont décidé de baisser leurs tarifs»,

la fédération estime qu'il est «de la responsabilité du ministre d'intervenir. [...] Il est clair que l'on peut sérieusement se demander si les augmentations de tarifs excessives n'ont comme seul objectif que [...] d'assurer aux actionnaires un dividende conforme aux exigences des marchés financiers», poursuit-elle.

## Code du travail : toilettage contesté, mais adopté en conseil des ministres

Le conseil des ministres a adopté, mercredi 7 mars une ordonnance qui valide le toilettage de la partie législative du Code du travail engagé par le gouvernement, mais contesté par plusieurs syndicats de salariés et de juristes qui y voient une réécriture sur le fond. Constitué de deux parties principales, une législative et une réglementaire, le Code du travail «nouvelle formule» devait initialement être publié en deux étapes: sa nouvelle partie législative, en mars, puis sa nouvelle partie réglementaire, à l'automne. Or, début février, CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC avaient demandé à M. Larcher de reporter la publication partielle du nouveau code. Ils expliquaient qu'une publication décalée des deux parties aurait obligé «les



uti- lisateurs du code à jongler entre une partie législative re-codifiée et une partie réglementaire en l'état». Le report pour «la fin de l'année» de l'entrée en vigueur de la partie législative, annoncé par le ministre de l'Emploi Jean-Louis Borloo le 21 février, n'a cependant pas calmé toutes les inquiétudes. Dans une pétition datée du 27 février, la CGT, le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature soulignent que «le nouveau texte [...] est en réalité une réécriture complète qui modifie de façon très négative l'articulation, le sens général et donc l'interprétation du Code du travail».

## France Télécom : la CGT pour «d'autres choix de gestion»

Après l'annonce mardi 6 mars par le groupe de résultats en hausse pour 2006, la fédération CGT des activités postales et télécommunications a estimé mercredi qu'il était «urgent» de mettre en place «d'autres choix de gestion» à France Télécom, en faveur de l'emploi, «de réorienter les richesses produites

par les salariés», souligne la fédération dans un communiqué. Selon la CGT, qui réclame une «politique ambitieuse sur l'emploi», 500 millions d'euros, «soit moins de 10% du résultat net, suffiraient pour financer la création de 10.000 emplois stables».

## Finistère : attributions de bourses suspendues faute de crédits

Dans ce département breton, les attributions de bourses scolaires ont été suspendues faute de crédits disponibles, a dénoncé mercredi 7 mars la FCPE départementale. «Le ministère de l'Education nationale s'était engagé à donner une rallonge budgétaire aux académies pour financer l'élargissement des bourses au mérite entré en vigueur cette année. Cela a été fait pour

l'enseignement privé, pas pour le public», dénonce le président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) qui évoque par exemple le cas d'une salariée vivant seule avec trois enfants à charge dont la bourse a été refusée «faute de crédit».



## Cadres : les inégalités hommes-femmes mesurées par la DARES

La période des Négociations Annuelles Obligatoires est une opportunité pour les syndicats d'aborder l'un des volets obligatoires de ces discussions : l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. A ce sujet, l'obligation est faite aux employeurs de procéder à un état des lieux et de négocier les moyens à mettre en œuvre pour combler les inégalités. Dans cette période, il n'est donc pas inutile de réfléchir aux conclusions de la récente enquête de la DARES (ministère du Travail) parue ce mois-ci intitulée « Hommes et femmes cadres en 2002 : inégalités d'accès aux emplois et inégalités salariales ». Celle-ci révèle qu'en 2002, seulement 15 % des femmes qui travaillent dans une entreprise de 10 salariés ou plus sont cadres, contre 23 % des hommes. Lorsqu'elles sont cadres, les femmes perçoivent, en moyenne, un salaire horaire 20 % inférieur à celui de leurs homologues masculins. Les différences de caractéristiques observables entre hommes et femmes, comme le diplôme ou l'expérience, justifient une faible part de ces écarts. En revan-

che, la situation familiale des salariés explique une part importante de l'écart d'accès aux emplois de cadres et des inégalités salariales entre les hommes et les femmes, évalués « toutes choses égales par ailleurs ». Les femmes ont une probabilité plus faible que les hommes d'occuper un emploi de cadre ; cet écart de probabilité atteint 29 % parmi les hommes et les femmes vivant en couple avec ou sans enfant alors qu'il se réduit à 13 % parmi les hommes et les femmes sans enfant vivant seuls. Pour ce dernier groupe de salariés, l'écart de salaire horaire moyen entre les hommes et les femmes, évalué « toutes choses égales par ailleurs », alors qu'il n'est pas significatif, est de 19 % pour l'ensemble des cadres.



## Responsabilité sociale des cadres : testez vos connaissances !

Pour faire le point sur vos connaissances et pour connaître votre point de vue, l'IRESCA (Initiative internationale pour la responsabilité sociale des cadres) vous propose un questionnaire sur ce sujet.

Que vous soyez ingénieur, cadre, technicien ou agent de maîtrise, l'Ugict-CGT vous invite à prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire, intitulé RESPONS, totalement anonyme.

<http://test4.net/sv/SP?N=RESd3kn5RL>